



La Cfdt vous informe

Sopra Steria I2S

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



LA MENSUELLE



ÉDITO

**MOIS DES FIERTÉS :
PAS DE PHOBIE AU
BOULOT !**

**TÉLÉTRAVAIL
CHERCHE NÉGO**

**TEMPS DE TRAVAIL
ET HEURES SUP'
DÉBAT LE 27 JUIN 13H**

**SALAIRE, OÙ EN ÊTES VOUS ?
DEMANDEZ VOTRE
POSITIONNEMENT !**



ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !

Inscrivez-vous à la liste de diffusion l'Essentiel, pour recevoir par mail les actualités au fur et à mesure, et chaque mois, un résumé du CSE.
dscfdtsoprasteria@gmail.com



Consultez notre site



cfdtsoprasteria.blogspot.fr



La CFDT vous informe

Sopra Steria I2S

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



LA MENSUELLE



SALAIRE : Sopra Steria rémunère-t-elle moins que ce que la loi prévoit ?

C'est la question que se posent vos élus **CFDT** pour les salariés :

- ❑ En Forfait Jours (I3.1 et plus et I2.3 et plus dans la filière commerce)
- ❑ En Statut « M2 » (ex Steria)

Pour répondre à cette question, les élus du CSE ont mandaté un groupe de travail chargé d'une expertise en collaboration avec le cabinet d'avocats LBBA.

Pour chaque salarié et selon sa modalité, la direction s'arroge le droit d'intégrer ou non la prime de fin d'année dans le Salaire Minimum Hiérarchique Conventionnel (SMHC) Annuel.

Charge à lui de faire reconnaître ses droits individuellement devant la justice prud'homale.

Cela s'appelle de la discrimination orchestrée.

Le but visé de la direction est de supprimer progressivement la modalité 2 des salariés, en réduisant leurs avantages et en les poussant progressivement vers d'autres modalités, ou vers la sortie pour les plus anciens, avec un solde de tout compte réduit.



Le saviez-vous ?

La convention collective bureaux d'études a été retoilétée par les partenaires sociaux depuis début mai 2023.

Vous avez, selon cette convention, droit à 2 jours de congés supplémentaires (jours de fractionnement) si au 31 octobre il vous reste 5 jours de congés principaux hors 5^{ème} semaine de congés.

Or l'accord temps de travail signé par des soi-disant représentants des salariés dans 3 des 4 sociétés de l'UES (sauf HR) vous en ont privé pour une période indéterminée !



N'oubliez pas de les remercier, **votez et faites voter CFDT** aux prochaines élections professionnelles.



**VOUS N'ATTENDEZ PAS L'INONDATION POUR VOUS ASSURER ...
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !**



Consultez
notre
site



cfdtsoprasteria.
blogspot.fr





La CFDT vous informe

Sopra Steria I2S

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



LA MENSUELLE



Nouvel accord "Handicap" : où en est-on ?



Depuis 2012, la **CFDT** a montré sa volonté de soutenir consécutivement 4 accords Handicap en engageant sa signature. Rappelons que l'objet d'un accord Handicap est de permettre à l'entreprise, par un dispositif d'aides légales, d'atteindre les **6%** de salariés en situation de handicap dans ses effectifs.

En effet, une entreprise qui n'atteint pas ces **6%** de salariés, doit verser une "compensation" à l'AGEFIPH pour aider les personnes dans cette situation dans toute la France.

L'entreprise peut "récupérer" cette somme pour des actions qui favorisent le maintien et l'embauche de salariés en situation de handicap, grâce à un accord tripartite entre l'AGEFIPH, les syndicats et la direction.

Cependant, la loi ne permet de signer ce type d'accord que 2 fois à partir de 2020, et ce, pour atteindre les **6%** dans l'entreprise.

Si au terme de l'accord, l'entreprise n'y arrive pas, elle recommencera les versements de la compensation à l'AGEFIPH.

A date, chez Sopra Steria, on en est loin avec **3,3%** de salariés BOETH ! Pour autant, la direction a déjà dépensé **6,6 Millions d'Euros**, sur un budget 2021/2023 de **9,5 Millions** !!

Cette année, un 5ème accord Handicap est en cours de négociation, pour les sociétés SSG, I2S, SBS, Sopra Solutions, Sopra HR, CIMPA, Axway, Galitt, CS-Groupe France, CS-Novidy's et 2Moro. **La direction nous a déjà soumis une proposition, qui est encore plus limitée que l'accord existant.**

Toute entreprise peut signer avec les OS un accord sur l'accueil des salariés en situation de Handicap.

Pour le moment, Sopra Steria s'en tire à bon compte, en ne finançant pas cet accord, mais en utilisant de l'argent public.

La direction souhaite un nouvel accord financé par l'AGEFIPH.

Pour la **CFDT**, l'objectif de cette négociation est double :

- ❑ améliorer l'accord en cours et amener la direction à s'engager à enfin investir avec ses propres moyens sur le sujet, **pour réellement préserver toutes les aides mises en place pour les salariés en situation de handicap !**
- ❑ préparer la sortie de cet accord tripartite, tout en permettant la pérennisation des droits déjà existants.

Lors de la réunion de négociation du 2 Juin 2023, nous avons pu commencer à aborder certaines propositions de la **CFDT**, comme la mise en place de CESU pour tous les salariés BOETH (et pas seulement les aidants familiaux).

La direction s'est montrée très frileuse à ce sujet, prétextant qu'elle considèrerait cela comme **une "Prime au Handicap"** (citation de la direction) !

La suite au prochain épisode, avec une nouvelle réunion le 6 Juillet 2023.



**VOUS N'ATTENDEZ PAS D'AVOIR UN ACCIDENT POUR ASSURER VOTRE VOITURE ...
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !**



Consultez
notre
site



cfdtsopraSteria.
blogspot.fr





La CFDT vous informe

Sopra Steria I2S

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



LA MENSUELLE



Sopra Steria pousse pour reculer l'âge de la retraite, mais refuse de garder ses salariés âgés !



Et chez Sopra Steria, comment va-t-on atteindre le nouvel âge de la retraite ?!

Le président du Syntec, syndicat patronal de notre branche des bureaux d'études, n'est autre que le Directeur Général Adjoint de **Sopra Steria**, Laurent Giovacchini. Il défend une retraite par capitalisation, même si l'on sait qu'elle est intenable (Mettez de côté 100€ et voyez ce qui se passe avec une inflation de 5% par an !). Le Syntec est **favorable à tout report de l'âge** de la retraite.

Les salariés ont déjà du mal à atteindre l'âge de la retraite dans le Groupe Sopra Steria !

70 salariés seulement sur 13 000 atteignent la retraite chaque année chez Sopra Steria. **Combien après la réforme ?**

Ce chiffre éloquent confirme **la politique revendiquée de maintenir un âge moyen bas !** (cf. Réponses aux questions du DG lors de la présentation des résultats 2022). Ne pouvant embaucher de plus en plus jeune, et les salariés vieillissant tous, **mathématiquement les seniors n'ont pas leur place et il faut les faire sortir !**

Encore une qui n'atteindra pas la retraite dans le groupe SSG : Virée à 57 ans après 28 ans d'ancienneté pour un unique mail envoyé aux salariés concernés pour se présenter comme leur nouvelle assistante !

Une salariée de HR, 28 ans d'ancienneté, 57 ans, avec enfants à charge, assistante, a été virée, à peine quelques jours après **son retour d'arrêt longue maladie !**

Il lui a été reproché de signer son mail par un diminutif (avant sa signature officielle) et son ton amical ! Licenciée pour ça uniquement ! 

Un **prétexte pour se débarrasser d'une salariée dont on ne veut plus !** (La direction l'a reconnu !)

Comment retrouver un poste et bosser jusqu'à 64 ans !? La direction ne se sent pas concernée, débrouillez-vous !

Pensez-y en étant « sympa » et en acceptant déplacements, horaires, pour arranger votre employeur. La direction, elle, ne vous aidera pas !



ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !

Retrouvez-nous également sur **twitter** : CFDTsopraSteria
Sur **LinkedIn** : [cfdt-groupe-sopra-steria-21ab5b182](https://www.linkedin.com/company/cfdt-groupe-sopra-steria-21ab5b182)
Suivez-nous et partagez !



Consultez
notre
site



[cfdtsoprasteria.blogspot.fr](https://www.cfdtsoprasteria.blogspot.fr)

